

## « WANDELAÏCUS MANSUS » 2° partie

Louis BAIJOT , Graide 4/5/2012

### *Rappel 1° partie*

Il y a 30 ans de cela, en 1982, Gaston Lucy m'avait appris que le plus vieux papier qui traitait de Baillamont datait des années 770-779.

Le Chanoine ROLAND avait parlé en 1895, dans son livre « Orchimont et ses fiefs », d'une étude qu'il avait faite sur une très ancienne Charte de l'Abbaye de Stavelot : WANDELAÏCUS MANSUS, répertoriée par deux bénédictins MARTENE et DURAND et publiée en 1724 dans « Amplissima Collectio »

Il y est question d'une donation faite par le Roi Pépin à Albéric, Abbé de Stavelot et que ce dernier céda à son Abbaye.

Cette charte surprend par ses conditions et par le fait que de nombreux lieux-dits délimitent le Manse, puis une succession de noms qui s'échelonnent depuis le manse jusqu'à la Lesse en suivant les ruisseaux.

Pour mieux comprendre ce qui suit, je vous engage à lire d'abord « Wandelaïcus Mansus » que j'avais écrit en 1982. Je m'étais basé au départ sur ce qu'en avait dit le Chanoine Roland et les autres auteurs qui l'avaient tous suivi dans son raisonnement.

Bezfontana et Timonem, lieux-dits certainement connus de l'Abbé Roland, semblent l'avoir mis sur une mauvaise route que l'imagination a suivie.

Le sens même de la charte a été maintes fois décrit et, malgré les difficultés de la langue, est devenu assez compréhensible ; je pense que ce qui en a été dit doit être maintenu, bien que certains doutent de son authenticité.

L'étude de la racine des lieux-dits, bien qu'intéressante, ne m'a pas permis de trouver une explication aux questions restées en suspens.

Après mûre réflexion, j'en suis arrivé à penser que le Manse en question (entre Paliseul et Bièvre, dont il avait été détaché pour en faire profiter ses protégés de Graide), ne devait pas avoir, à mon avis, une étendue si importante que celle émise par le Chanoine Roland.

Car, le fait d'inclure Bellefontaine, Monceau et même Baillamont en se référant à certains lieux-dits actuels, pour les reconnaître comme les limites du manse, me paraît abusive. Je dois dire que je m'y suis laissé prendre aussi.

Depuis lors, les années ont passé et le Wadelaicus Mansus a gardé son secret.

Mais, en ayant bien malaxé ma matière grise, j'en suis arrivé enfin à avoir une vue différente de celle émise jusqu'à présent.

Je trouve celle-ci plus plausible, même si certains doutes subsistent. La voici :

Au lieu de voir Bellefontaine dans Bezfontana, ce que je n'ai pas admis et expliqué dans la première partie du Wandelaicus, ne serait-ce plus adéquat d'y voir : « Les Fontaines », lieu-dit bien connu à Baillamont et qui a été repris pour nommer l'actuel zoning de Bièvre.

Ce zoning a été établi aux virées des Fontaines, territoire communal qui était réparti auparavant entre les administrés de Baillamont et que la commune de Bièvre a récupéré après les fusions de communes, ce qui a soulevé d'ailleurs, à l'époque, pas mal de remous chez les fermiers à qui on reprenait arbitrairement les terrains.

En face du zoning, les terrains vers Baillamont s'appellent « **Fontin.ne à bûre.** »

N'y voyez surtout pas du beurre, mais je penserais plutôt à : « Bure », puits de mine dans les charbonnages. Passons, là n'est pas notre propos.

Ce qui me conforte dans mon hypothèse, c'est la proximité de Bièvre (cité dans la charte) dont le manse faisait partie et qui en avait été détaché. Avec Paliseul, plus éloigné, et Naômé, autre voisin, ce sont les seuls villages cités avec Graide qui intervient comme avantage par cette donation.

La partie la plus délicate à évoquer dans cette charte traite des lieux-dits.

C'est entre ces villages qu'on devrait centrer les recherches, circonscrire et peut-être découvrir l'emplacement des lieux-dits mentionnés. Ceci, sans s'écarter du texte de la charte et sans se perdre, comme l'Abbé Roland, dans des localités étrangères à celle-ci.

La charte donne alors une liste de lieux-dits qui intriguent tant les chercheurs.

Je les reprends :

Hii sunt termini atque confines ipsius mansi : Bezfontana, inde venit ad summum Medolum, inde Rotundum Hasi, inde ad summum illud Bethushardau, Bulgercias duas sorores, inde ad illam crucem ad summum Timonem, Frusciaco, Caberliaco, Anseriellas, Hulserolas, Pronisiacas usque in Cransnam. Inde venit ad fontanam Cancaronis, et per ipsam usque in Liciam.

La charte parle de limites et de confins. Bien qu'ayant tant soit peu une signification similaire, ils diffèrent en ce que les limites données réunissent un ensemble de blocs formant un tout : le manse, tandis que les lieux-dits suivants qui débutent à Frouchy se retrouvent le long des ruisseaux qui relient le manse à la Lesse . Nous y reviendrons.

En ce qui concerne les limites : (voir n° 1 à 6 du plan), les dénominations latines du texte de la charte sont reprises de l'impression de 1724 de « Veterum Scriptorum » de Martne et Durand et pourraient probablement devenir en français.

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| 1.- Bezfontana              | Les virées des Fontaines (zoning actuel de Bièvre)  |
| 2.- Medolum                 | J'y verrais le plateau se trouvant l'ouest de la route actuelle de Baillamont, qu'on nomme « Plate virée »  |
| 3.- Rotundum Hasi           | Voisin à ce dernier, la vallée appelé « Ronde Douve » qui se situe sur la petite route qui prolonge celle venant de la gare de Graide, à partir de la grand route, plutôt qu'Achy ou Rouaumoulin, qui sont sur Monceau. |
| 4.- Bethushardau            | Sur Mon Idée, (à gauche de la Mohy) : Mont Hardau et les Béccus qui se prolongent vers la ligne de chemin de fer. Ce sont les plus reconnaissables de la charte.  |
| 5.- Bulgercias duas sorores | A Mon Idée, vers Naômé, et à l'ouest d' Hardau, il existe 2 bois appelés Marie-Reine et Marie-Anne. C'est frappant, sans en savoir plus.  |

6.- Crucem ad Summum Timonem Je ne pense pas que ce soit d'une croix qu'il s'agisse, mais d'un carrefour ou d'une croisade de chemins, sur un point haut des environs et il n'en manque pas. Le terme « Monty » connu à Baillamont et autre part est d'ailleurs un terme commun qui pourrait provenir de « Ti + mont », comme dans « Corni+mont », « Orchi + mont » et bien d'autres.

Cette croisade, je la verrais à la maison Verbist, aux Misères (ancienne boulangerie tenue par Michel Lucy) et point culminant proche de la Fontaine aux Ciêrs (cerfs) qui, par Frouchy, nous amène à la liste des confins.

Ainsi circonscrit, le manse s'étendrait approximativement depuis Beauchamp jusque Mon-Idée, ce qui reste dans les limites que pourrait occuper un manse.

N'oublions pas que **Manse** signifie une petite exploitation, alors que **Villa**, comme Graide, désigne un siège déjà plus important, regroupant plusieurs exploitations agricoles.

Concernant ces confins, il s'agit ici de la succession de ruisseaux qui partent du Manse pour former l'Almache et rejoindre la Lesse, sous le moulin de Daverdisse. Je crois aussi que c'est sur cet itinéraire qu'il faut se cantonner.

Nous partons donc des Misères et plus précisément de la **Fontaine aux Ciêrs** (dans la grande pâture Modave) qui, passant derrière le GB et sous la route des Misères, forme les étangs Catiaux avant d'arriver à Frouchy, premier lieu cité.

7.- Frusciaco Lieu-dit où coule ce ruisseau venant des Misères et passant sous la route de la gare à **Bièvre**.

8.- Caberliaco ? Difficile à traduire et à ... trouver sur la carte

9.- Anseriellas ? Même remarque, mais ce sont 2 lieux-dits à rechercher entre Frouchy et les Houlines

10.- Hulserolas Les Houlines, (bois du Maquis 1944), au confluent ruisseaux de Bièvre et Graide, qui, réunis, portent le

nom d'**Almache**, qui poursuit vers le moulin d'Herbois, la gare de Porcheresse et de Gembes.

- 11.- Pronisiacas                      Lieu-dit de Bièvre : Proajî, mieux connu au XIV<sup>es</sup>. semble être hors de notre tracé, si ce n'est qu'il donne naissance à la Rancenne, que nous retrouvons ensuite.
- 12.- Cransnam                        La Rancenne , ruisseau venant de Proajî et rejoignant l'Almache à Gembes, en passant devant le monument du Maquis
- 13.- Cancaronis                      Ce Cancaronis, qu'on donne pour Chicheron, n'est pas sur l'Almache ; il est tout différent. Chicheron est un petit ruisseau, long de quelques centaines de mètres sur Daverdisse, et qui se déverse directement dans la Lesse, mais 2 km en amont du confluent de l'Almache et de la Lesse. Le lieu-dit Cancaronis serait plutôt à rechercher entre Gembes et le moulin de Daverdisse)
- 14.- Liciam                            La Lesse, qui reçoit l'Almache en dessous de Daverdisse.

On peut se demander pour quelles raisons apparaissent ces noms de ruisseaux et quel rapport peuvent-ils avoir avec le Manse.

On sait l'influence qu'avait l'eau à l'époque, en tant que frontière ou chemin. Serait-ce ici le chemin d'accès au manse perdu dans la grande forêt d'Ardenne ? Personne n'a jusqu'à présent répondu à cette question.

L'Abbaye de Stavelot percevait bien des tonlieux (taxes sur le transport des marchandises) sur la Meuse à Dinant et à Huy, et même sur la Loire.

Mais, sur de modestes ruisseaux non navigables, comme les nôtres, la chose est pratiquement sans intérêt, si ce n'est d'indiquer un chemin aisé vers le monde extérieur.

Voilà ce qui ressort de mes réflexions, en ce qui concerne la situation du manse, à laquelle je pense pouvoir croire, pour l'instant, du moins...

Si l'on s'en tient au développement exposé ci-dessus, voici en fin d'article, le plan indiquant ce qu'aurait pu être l'emplacement du Wandelaïcus Mansus

Le lieu présumé du manse a encore intrigué par la suite. En effet, au Moyen-Age, ce territoire semble s'appeler : « Graidelles » et a fait l'objet d'un litige entre les cures de Graide et de Oizy, concernant la dîme à répartir entre elles. Les Graidelles sont toujours connues aujourd'hui dans les parages étudiés.

L'Abbé Roland, dans « Le village et le doyenné de Graide », paru en 1887, nous donne un aperçu dans anciennes dîmes dont on parlait déjà en 1574. Ces dîmes étant indivises entre le monastère de Stavelot et celui de Saint-Hubert, sur tout le territoire de la paroisse, et profitaient en bonne partie aux pasteurs de Graide et Oizy. Roland poursuit :

La dîme des pasteurs se percevait sur des cantons distincts, entre autre sur le lieu dit « Graidelle », territoire de Baillamont. Comme le décîmage de la Graidelle était, en différents endroits, entremêlé avec celui de la paroisse d'Oisy, il s'en suivait fréquemment des contestations, qui ne cessèrent qu'après une transaction conclue entre les parties le 1 mars 1754.

La proximité de l'ancien manse, voisin des Graidelles, serait que celles-ci auraient pu faire partie du Wandelaïcus mansus dans les temps éloignés et, par ce fait, apporter une pierre à cette hypothèse de localisation développé plus en avant.

La charte du Wandelaïcus Mansus aura bien fait parler d'elle et risque de garder son secret longtemps encore ! A moins que, parmi vous, quelqu'un prenne la relève ....

Louis BAIJOT , Graide le 17/05/2012.